



CAP du 21 mars 2019

L'étude des situations individuelles bouclée en à peine 3 heures !

Prenez le temps de lire notre compte rendu détaillé

Malgré la confiance que vous nous avez réaffirmée par votre vote aux dernières élections, les élus CAP CGT déplorent toujours l'absence d'échanges en séance...

En effet, nous avons une nouvelle fois participé à **une CAP qui ne respecte pas les modalités de fonctionnement** d'une instance aussi importante. Seulement 3 heures prévues pour étudier l'avancement de l'ensemble des agents promouvables. Vos représentants syndicaux ont, malgré tout, voulu prendre le temps de débattre, ce qui a conduit l'instance à se prolonger.

Les élus CGT ont pris le temps d'étudier les documents mis à leur disposition par la DRH et ont défendu les ratios de chaque grade ainsi que les situations des agents qui les ont saisis.

En premier lieu, vos élus CGT ont rappelé que le nombre de postes ouverts à l'avancement a été arbitrée très tardivement par le Président, à peine plus de **deux jours avant la tenue de la séance.**

Alors que la destruction du service public est en marche, notamment au regard du projet de loi de Modernisation de la Fonction Publique, **la CCT revendique l'importance des leviers de reconnaissance que sont l'avancement et la promotion interne.**

CAP 2019 : Sortez vos mouchoirs !

Avec un taux de promotion global de 7,30 %, vous avez à peine plus de chances de bénéficier d'une augmentation de salaire que de gagner au loto !

3800 agents promouvables, 283 chanceux !

La collectivité avait la possibilité de nommer 223 agents supplémentaires, soit presque 50 %. **L'Arbitre a sifflé la fin de l'avancement et de la promotion à l'ancienneté, réduits à peau de chagrin !**

En amont de la séance, les élus CGT ont saisi le Président par courrier à propos de son arbitrage et nous avons eu la surprise de constater que quelques postes ont été ouverts ce jour pour les puéricultrices.

Rien pour les assistants socio-éducatifs de classe exceptionnelle !

Toutefois, Mme DUMONT, Présidente de l'instance, s'engage à porter les interrogations de vos représentants CGT auprès du Président afin de revoir à la hausse le nombre de postes dans ce grade.

Tous ensemble

Vos élus CGT ont interpellé l'administration sur l'absence de promotion dans la filière culturelle et dénoncé la non ouverture de postes. Nous constatons cette année une augmentation du nombre d'argumentaires de « non propositions » (un peu plus de 80), mention s'apparentant à une sanction déguisée et que vos élus CGT dénoncent depuis plusieurs années. Selon l'Administration, ces argumentaires de « Non proposition » n'apparaissent pas dans les dossiers personnels des agents.

Nous avons également suggéré à Monsieur le DRH la nécessité de former vos N+1 à la délicate question de l'avancement et promotion interne.

En séance, nous avons également évoqué le **préjudice subi par les agents dont le changement d'échelon n'a pas été automatique.**

En réponse, l'Administration a invoqué un problème informatique qui sera réglé manuellement par les services de la DRH.

L'apparition des grades plafonds sur les fiches de poste, véritables freins dans l'avancement de carrière de nombre d'agents est un point sur lequel nous avons questionné l'Administration. La DRH nous informe que ceux-ci ne sont pas encore définitivement validés.

La CGT refuse d'opposer les agents les uns aux autres, les filières entre elles et exige des critères d'avancement objectifs !

La CGT a des propositions à faire. Le travail promis par l'administration et entamé en octobre 2017 s'est arrêté aussi vite qu'il a commencé et ce, sans aucune explication aux élus CAP. **Vos élus CGT sont prêts à débattre et seront force de propositions.**

Les élus CGT ont établi leurs listes sur les seuls critères **objectifs qui leurs sont donnés par l'Administration** : âge, ancienneté dans le grade, ancienneté dans la fonction publique, échelon, propositions des directeurs.

Pour toutes les catégories, la CGT a croisé ces critères. **Force est de constater que tel n'est pas le cas de l'Administration** qui n'a pas justifié ses propositions.

Vous trouverez en pièce jointe notre liste de propositions à l'avancement catégorie par catégorie. Les élus CGT jouent cette année encore la transparence et assument leurs choix argumentés.

**Parce que l'avancement concerne l'ensemble des agents,
parce que la CGT a à cœur de défendre un avancement juste pour tous,
prenez votre carrière en main, agissez avec la CGT !**

**Vos élus CAP catégorie A - B - C
Syndicat CGT
des personnels du Département du var**

Syndicat C.G.T. des Personnels du Département du Var

390 Avenue des Lices - Toulon

Téléphone : 04.83.95.05.93 - Fax : 04.83.95.00.80 - Mail : scgt@var.fr

Tous ensemble